

036710

Question orale de Madame Cécile VAINSEL, Députée bruxelloise à Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant : « L'aspartame ».

Madame la Ministre-Présidente,

L'aspartame est un édulcorant largement présent dans notre alimentation quotidienne. On le retrouve dans environ 2 500 produits en Belgique, tels que les sodas « zéro », les bonbons sans sucre et certains yaourts. Aujourd'hui, près d'un Belge sur deux consomme des aliments contenant cet additif.

Or, il y a deux ans, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS l'a classé comme « potentiellement cancérigène ». Il pourrait également être lié à divers problèmes de santé, notamment des maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, des effets neurotoxiques et des perturbations du microbiome intestinal.

Ainsi, si un homme de 80 kilos peut boire entre dix et seize canettes de soda allégé en sucre par jour, en revanche, un enfant de 30 kilos ne pourrait en boire que quatre à six par jour.

Malgré cela, l'aspartame reste autorisé en Belgique.

Il est pourtant estimé qu'environ 40% des cancers sont liés à des facteurs tels que le surpoids, une alimentation déséquilibrée et un manque d'activité physique. Par ailleurs, entre 11 % (2021) et 14 % (2020) des décès annuels en Belgique sont directement attribuables à des problèmes nutritionnels, soit entre 12 000 et 15 000 personnes par an.

Face à cette situation, trois ONG européennes, l'association de consommateurs Foodwatch, la Ligue contre le cancer et l'application de nutrition française « Yuka » dénoncent la présence de cet édulcorant dans notre alimentation. Foodwatch demande même son interdiction au niveau européen, plus précisément dans 11 pays européens et alerte sur le manque d'information des consommateurs : 72 % des Belges ignorent la présence d'aspartame dans les produits qu'ils consomment. Les trois organisations appellent le public à soutenir leur démarche en signant une pétition en ligne.

Dans ce contexte, il est par ailleurs pertinent de rappeler les mesures mises en place pour lutter contre la consommation excessive de sucre et ses dangers en Région de Bruxelles-Capitale. Selon une étude NutriNet-Santé, les boissons sucrées sont associées à un risque accru de cancers.

Les débats actuels liés aux risques de l'aspartame (et de façon générale, à tous les produits de consommation potentiellement toxiques) mettent globalement en lumière l'importance



PARLEMENT
BRUXELLOIS

Cécile VAINSEL
Députée Bruxelloise

d'une politique de promotion de la santé qui mise sur une communication efficace, vulgarisée et adaptée à l'ensemble de la population bruxelloise.

Madame la Ministre-Présidente, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- Pouvez-vous présenter brièvement les principaux axes stratégiques et opérationnels du plan de promotion de la santé 2023 ?
- Pouvez-vous préciser de quelle manière ce plan distingue, d'une part, la promotion générale d'une alimentation saine et, d'autre part, l'information et la sensibilisation sur les produits classés cancérigènes ou potentiellement cancérigènes, tels que l'aspartame ?
- Comment l'information sur les produits cancérigènes (et potentiellement cancérigènes) est-elle organisée en direction des publics vulnérables sur le plan socio-économique, des primo-arrivants ou encore des jeunes NEET (ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation) ?
- Ce plan fait-il l'objet d'une évaluation à l'heure actuelle ?
- Quelles concertations sont mises en place entre les différentes entités fédérées compétentes en matière de promotion de la santé ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cécile VAINSEL,
Députée Bruxelloise